



ARRETE

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions,

VU le Décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics et notamment l'article 133 concernant la publication annuelle de la liste des marchés et de leurs attributaires,

VU l'Arrêté du 21 juillet 2011,

ARRETE

Article 1 : La liste des marchés publics conclus en 2014 est définie comme suit:

Marché de travaux

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Traitement sélectif de la végétation et enlèvement des embâcles	08/12/2014	ASDIES	49500
Travaux sur les ouvrages hydrauliques, la morphologie du lit mineur et les annexes	05/12/2014	MOREAU et Associés	49220

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.



Fait à SEGRE, le **17 MARS 2015**
LE PRESIDENT,
M. Joël RONCIN

